SHIPPAGAN

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

DATE: Le 20 février 2024

HEURE: 18 h

PRÉSENTS: Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (maire suppléant), Amélie Ferron Roussel (conseillère), Marie-Lou Noël (conseillère), Nathalie Robichaud (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Elise Roussel (directrice générale et greffière) et Sonia Ryma Ait kheddache (greffière adjointe par intérim).

ABSENTE: Eda Roussel (conseillère).

PUBLIC: 2 personnes.

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 18 h.

2. Divulgation de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Point à l'ordre du jour :

4.1 Demande de l'avis du Comité de révision de la planification pour la modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage – Projet Treehouse – 1^{re} Rue

Sujet : Modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage – (Projet Treehouse – 1^{re} Rue)

Proposé par : le conseiller Laurent Robichaud Appuyé par : la conseillère Marie Lou Noël

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël de demander au Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant le plan municipal et l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant :

- Aménagement d'un complexe d'hébergement composé de chalets locatifs en hauteur (sur pilotis).

C'est en vertu de l'article 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme* que nous vous demandons de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer votre avis écrit dans les 30 jours suivant cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SHIPPAGAN

MAIRE

Mig Rim GREFFIÈRE

4.2 Modification de l'arrêté adoptant le plan municipal de Shippagan – Projet Treehouse – 1^{re} Rue

Sujet: Modification au plan municipal – (Projet Treehouse – 1^{re} Rue)

Proposé par : la conseillère Marie Lou Noël Appuyée par : la conseillère Nathalie Robichaud

CONSIDÉRANT QUE le Conseil à l'intention de modifier l'arrêté adoptant le plan municipal à la suite d'une demande présentée par Frédéric Jones pour permettre un aménagement d'un complexe d'hébergement composé de chalets locatifs en hauteur (sur pilotis).

IL EST RÉSOLU QUE soit rédigé en conséquence un arrêté modifiant le plan municipal tel que recommandé par le Comité de révision de la planification.

IL EST RÉSOLU QU'un arrêté soit rédigé à cet effet et, ladite modification soit présentée au public le 2 avril 2024 en la salle Ernest-Richard à Shippagan, N.-B. à 19 h; que la greffière municipale se charge, au nom et pour le compte du Conseil de donner l'avis public prescrit à l'article 25(1) de la *Loi sur l'urbanisme*, indiquant l'intention du Conseil, la date et le lieu de la présentation publique et que les oppositions au plan proposé pourront être présentées au Conseil dans les trente (30) jours de la date de la présentation publique en les faisant parvenir au bureau de la greffière municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 18h10.

6. Parole au public

La séance se termine à 18h11.

SHIPPAGAN

MAIRE

PV réunion extraordinaire 20 février 2024